



WASTE REDUCTION AND RECYCLING INITIATIVE

Funding and Application Guidelines

Overview and Objectives

Do you have an idea to reduce waste or increase recycling in your community?

The Waste Reduction and Recycling Initiative (WRRRI) provides financial assistance for projects in the Northwest Territories (NWT) that support the following **waste reduction objectives**:

1. Reduce the amount of waste generated in communities in the NWT.
2. Reuse materials and products, rather than discard them.
3. Recycle materials not already collected through an existing Government of Northwest Territories' (GNWT) recycling program.
4. Reduce waste and prevent pollution from recyclable hazardous waste.
5. Increase awareness about the importance of reducing waste and encourage environmental stewardship of waste resources.
6. Recover a useful benefit from waste.

Environment Fund

Funding for this initiative comes from the GNWT's Environment Fund. Revenue generated from the Beverage Container Program, Single-Use Retail Bag Program, and Electronics Recycling Program goes into the Environment Fund, and is used to operate these programs as well as develop and implement waste reduction initiatives in the NWT.

\$150,000 in funding is available for WRRRI projects annually.

Who Can Apply?

- NWT municipal, community, and Indigenous governments
- NWT-based educational institutions and non-profit organizations
- NWT-based businesses, business associations, groups, or individuals

Applicants and/or project activities **must** be based in the NWT, unless specifically approved prior to submitting the application.

Eligible Projects and Costs

- Must be essential to the start-up and/or operation of the project.
- Project costs must represent fair market value.
- If applicant has received, or will receive, funding from another source, it should be clear which portions will be funded by the WRRRI and which ones will be covered by other sources. **Any overlap in funding for the same items could disqualify the project.**
- For projects that address end of life vehicles, appliances, or any materials that may contain hazardous materials, a record of disposal is required to be eligible for funding. Information required in a *Record of Disposal* can be found in Appendix A.

Projects must address priority materials (listed in the table below in random order). Non-priority materials may be accepted but **must be approved in advance before submitting your application**. To discuss eligibility for a non-priority material, please contact the GNWT Environment and Natural Resources (ENR) Waste Reduction and Management Section.

INITIATIVE DE RÉDUCTION ET DE RECYCLAGE DES DÉCHETS

Lignes directrices sur le financement et la demande

Aperçu et objectifs

Avez-vous une idée pour réduire les déchets ou promouvoir le recyclage dans votre collectivité?

L'Initiative de réduction et de recyclage des déchets (IRRD) propose une aide financière aux projets aux Territoires du Nord-Ouest (TNO) qui soutiennent les objectifs de **réduction des déchets suivants** :

1. Réduire la quantité de déchets produits par les collectivités des TNO.
2. Réutiliser certains matériaux et produits plutôt que de les jeter.
3. Recycler des matériaux qui ne sont pas déjà collectés par un programme de recyclage du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO).
4. Réduire la quantité de déchets et éviter la pollution due aux déchets dangereux recyclables.
5. Sensibiliser davantage à l'importance de la réduction des déchets et encourager la bonne gestion environnementale des déchets.
6. Utiliser les déchets à des fins utiles.

Fonds pour l'environnement

Le Fonds pour l'environnement du GTNO finance cette initiative. Les revenus générés par le Programme des contenants de boissons, par le Programme des sacs de détail à usage unique et par le Programme de recyclage des produits électroniques sont versés au Fonds pour l'environnement, qui les utilise pour mener à bien ces programmes et pour élaborer et mettre en œuvre des initiatives de réduction des déchets aux TNO.

Un financement de 150 000 \$ est disponible chaque année pour les projets de l'IRRD.

Qui peut présenter une demande?

- Les administrations municipales et les gouvernements communautaires et autochtones des TNO;
- Les établissements scolaires et les organismes à but non lucratif des TNO;
- Les entreprises, associations professionnelles, groupes ou particuliers des TNO.

Les candidats doivent résider aux TNO, ou les activités des projets doivent s'y dérouler, sauf approbation préalable des responsables du programme.

Projets et coûts admissibles

- Doit être essentiel au lancement ou à l'exécution du projet.
- Les coûts du projet doivent refléter leur juste valeur marchande.
- Si le demandeur a reçu ou recevra du financement d'une autre source, il doit indiquer clairement quels éléments du projet seront financés par l'IRRD et lesquels seront couverts par d'autres sources. **Tout chevauchement de financement pour les mêmes éléments pourrait disqualifier le projet.**
- Les projets en lien avec la fin de vie de véhicules, d'appareils électriques ou de tout autre matériel pouvant contenir des matières dangereuses doivent être accompagnés d'un registre d'élimination pour pouvoir bénéficier d'un financement. Les informations requises dans ce document se trouvent à l'annexe A.

Les projets doivent traiter des documents prioritaires (énumérés dans le tableau ci-dessous par ordre aléatoire). Les documents non prioritaires peuvent être acceptés, mais **doivent être approuvés à l'avance avant de soumettre votre demande**. Pour discuter de l'admissibilité d'un matériel non prioritaire, veuillez communiquer avec le Service de la réduction et de la gestion des déchets du ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles du GTNO.

Examples of projects eligible for funding include, but are not limited to:

- Development of programs and/or infrastructure to make waste reduction, reuse and recycling available to NWT residents.
- Educational programs to increase waste reduction, reuse and recycling; and
- Projects that safely remove and recycle materials that would otherwise be waste and have the potential to contaminate land or water (e.g., recyclable hazardous materials).

Examples of Eligible WRRRI Project Ideas (other projects using priority materials are also eligible)	
Priority Material	Examples of Projects Eligible for WRRRI Funding
Organics	<ul style="list-style-type: none"> • Development of community and backyard composting • Compost education • Food waste reduction program <p>Note: The GNWT is currently developing standards for compost facilities in the NWT. Applicants interested in applying for projects that include composting should get in touch with the GNWT ENR Waste Reduction and Management Section at the contact information below to determine if and how the standards may apply to their project. Applications for new medium and larger scale composting projects are welcome but funding will likely be delayed until the standards are complete.</p>
Paper and cardboard	<ul style="list-style-type: none"> • Use locally as a carbon amendment in compost • Use locally as an energy source <p>Note: Projects should use paper and cardboard locally. Funding will not be provided to pay for transport to southern recycling markets.</p>
Lead acid batteries	<ul style="list-style-type: none"> • Safe packaging, preparation for shipment, and transport to a recycler
End-of-life vehicles	<ul style="list-style-type: none"> • Safe handling and removal of hazardous fluids, batteries, mercury, refrigerants, and tires • Removal for reuse or recycling
Tires	<ul style="list-style-type: none"> • Removal for recycling or processing for reuse
Used oil	<ul style="list-style-type: none"> • Safe removal for reuse or recycling <p>Note: Local reuse of waste oil must comply with the territorial Used Oil and Waste Fuel Regulations.</p>
Scrap metal	<ul style="list-style-type: none"> • Safe removal for reuse or recycling
Air-conditioning and refrigeration equipment (e.g., fridges, freezers)	<ul style="list-style-type: none"> • Safe removal of CFCs, HCFCs and other ozone-depleting substances by a certified service technician for reuse or recycling • Transportation of fridges and freezers from remote communities to recycling markets

Voici quelques exemples de projets admissibles au financement :

- Création de programmes ou d'infrastructures pour rendre la réduction, la réutilisation et le recyclage des déchets accessibles aux Téoïois;
- Mise en œuvre de programmes éducatifs pour encourager la réduction, la réutilisation et le recyclage des déchets;
- Les projets qui permettent de recycler en toute sécurité des matériaux qui seraient autrement des déchets et qui pourraient contaminer le sol ou l'eau (p. ex., les matières dangereuses recyclables).

Exemples de projets admissibles au titre de l'IRRD (d'autres projets en lien avec les matériaux prioritaires sont admissibles)	
Matériaux prioritaires	Exemples de projets admissibles au financement
Matière organique	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre d'un programme communautaire de compostage dans le voisinage • Programmes éducatifs de compostage • Programme de réduction du gaspillage alimentaire <p>Remarque : Le GTNO élabore actuellement des normes pour les installations de compostage aux TNO. Les demandeurs qui souhaitent présenter une demande de projet comprenant le compostage doivent communiquer avec la Section de la réduction et de la gestion des déchets du ministère de MERN du GTNO aux coordonnées ci-dessous pour déterminer si les normes peuvent s'appliquer à leur projet, et de quelle façon. Les demandes concernant de nouveaux projets de compostage à moyenne et à grande échelle sont toujours bien reçues, mais le financement sera probablement retardé jusqu'à ce que les normes soient terminées.</p>
Papier et carton	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation locale pour modifier la composition carbonique dans le compost • Utilisation locale en tant que source d'énergie <p>Remarque : Les projets doivent traiter le papier et le carton localement. Aucun financement ne sera accordé pour couvrir le transport des matières vers les marchés de recyclage du Sud.</p>
Batteries d'accumulateurs au plomb	<ul style="list-style-type: none"> • Emballage, préparation pour l'expédition et transport sécuritaires vers une entreprise de recyclage
Véhicules en fin de vie	<ul style="list-style-type: none"> • Manutention et enlèvement sécuritaires des liquides potentiellement dangereux, du plomb, du mercure, des réfrigérants et des pneus • Enlèvement aux fins de réutilisation ou de recyclage
Pneus	<ul style="list-style-type: none"> • Enlèvement aux fins de recyclage ou traitement pour réutilisation
Huile usagée	<ul style="list-style-type: none"> • Enlèvement sécuritaire aux fins de réutilisation ou de recyclage <p>Remarque : La réutilisation locale des huiles usagées doit être conforme au Règlement sur la gestion des huiles usées et des combustibles résiduels.</p>
Ferraille	<ul style="list-style-type: none"> • Retrait sécuritaire pour réutilisation ou recyclage
Équipement de climatisation et de réfrigération (p. ex. réfrigérateurs, congélateurs)	<ul style="list-style-type: none"> • Enlèvement sécuritaire aux fins de réutilisation ou de recyclage par un technicien certifié des CFC, des HCFC, et des autres substances appauvrissant la couche d'ozone • Transport de réfrigérateurs ou de congélateurs des collectivités éloignées aux marchés du recyclage

Ineligible Projects and Costs

Projects **not eligible** for funding include those with the following characteristics (but are not limited to these):

- Primarily benefit a for-profit enterprise or individual (exceptions may be considered where waste is significantly reduced for an entire community).
- Collect or recycle waste that is the subject of an existing territory-wide recycling program (e.g., materials managed under the Beverage Container Program, the Electronics Recycling Program, or the Single-use Retail Bag Program).
- Improve beverage container program depots or processing centres (depot operators can apply for support through the Beverage Container Program Depot Development Program).
- Result in proprietary knowledge to be held exclusively by the grant recipient.

Project costs **not eligible** for funding:

- Purchase of real property, land, buildings or vehicles.
- Depreciation and amortization of capital costs.
- Any costs not considered essential to the project.
- Costs incurred prior to the date on which the application was approved.
- Items that will be owned by and primarily benefit individuals or for-profit enterprises.
- Advertising for the benefit of private businesses or organizations.

Funding

There are two funding categories:

1. Funding requests less than \$10,000:

- Up to 100% project funding for municipalities, community governments, Indigenous governments, non-profit organizations, and schools
- Up to 75% project funding for businesses and individuals

2. Funding requests between \$10,000 and \$50,000:

- Up to 75% project funding for municipalities, community governments, Indigenous governments, non-profit organizations, and schools
- Up to 50% project funding for businesses and individuals

Additional funding considerations:

- Funding will be provided as a non-repayable contribution.
- Projects must be approved in writing before beginning.
- Funding will be determined based on the number of proposals received and approved, available funding, and proposal strength (i.e., how it scored), and may not be equal to funding requested.
- Full disclosure of any additional financing is required.
- Applicant must be in good financial standing with the GNWT in order to receive funds. No money can be disbursed to parties indebted to the GNWT.

How to Apply

Submit the following required documents by the deadline:

- Completed and signed **Application Form**
- Completed **Project Work Plan** (see template provided)
- Completed **Project Budget** (see template provided)
- Any other information deemed necessary by the GNWT ENR Waste Reduction and Management Section to evaluate the application.

Applications must include detailed responses and must clearly identify the specific waste material to be addressed. Larger, more expensive (greater than \$10,000 funding request) and complex projects will require more detailed responses than smaller, less expensive, and more straight-forward projects.

Additional funding applications may be considered throughout the year on a first-come first-serve basis if funding remains.

Projets et coûts non admissibles

Les projets qui présentent les caractéristiques suivantes (sans s'y limiter) **ne sont pas admissibles** au financement :

- Les projets qui profitent principalement à des particuliers ou à des entreprises (des exceptions peuvent être envisagées dans les cas où les déchets sont réduits de manière significative pour toute une collectivité);
- Les projets qui portent sur la collecte ou le recyclage de déchets visés par un programme territorial existant (p. ex., les matériaux visés par les programmes ténos de gestion des contenants de boisson, de recyclage des appareils électroniques et de gestion des sacs à provisions jetables.);
- Les projets d'amélioration du programme de recyclage des contenants de boissons (les exploitants des dépôts peuvent continuer de demander un financement pour ces initiatives par le biais du programme de recyclage des contenants de boissons);
- Les projets qui auraient pour résultat que le bénéficiaire de la subvention aurait la propriété exclusive du savoir-faire en découlant.

Quels types de coûts de projets **ne sont pas admissibles** au financement?

- L'achat de biens réels, de terres, de bâtiments, d'équipement ou de véhicules;
- La dépréciation et l'amortissement des dépenses en immobilisations;
- Tous les coûts qui ne sont pas considérés comme essentiels au projet;
- Les dépenses engagées avant la date d'approbation de la demande;
- Les articles qui appartiendront et qui profiteront principalement à des particuliers ou à des entreprises;
- Les dépenses associées à la promotion d'entreprises ou d'organisations privées.

Financement

Il y a deux catégories de financement :

1. Demandes de financement inférieures à 10 000 \$:

- Financement du projet disponible à hauteur de 100 % pour les administrations municipales, les gouvernements communautaires et autochtones, les organismes à but non lucratif et les écoles;
- Financement du projet disponible à hauteur de 75 % pour les entreprises et les particuliers.

2. Demandes de financement de 10 000 \$ à 50 000 \$:

- Financement du projet disponible à hauteur de 75 % pour les administrations municipales, les gouvernements communautaires et autochtones, les organismes à but non lucratif et les écoles;
- Financement du projet disponible à hauteur de 50 % pour les entreprises et les particuliers

Autres considérations de financement :

- Le financement prendra la forme d'une subvention non remboursable.
- Les projets doivent être approuvés par écrit avant leur lancement.
- Le financement sera déterminé en fonction du nombre de demandes reçues et approuvées, du financement disponible et de la qualité de la proposition (c'est-à-dire le pointage attribué lors de l'évaluation), et pourrait être inférieur au montant demandé.
- Toute autre subvention accordée au projet doit être divulguée.
- Pour recevoir des fonds, la situation financière du demandeur auprès du GTNO doit être en règle. Aucun montant ne sera versé à un demandeur qui doit de l'argent au GTNO.

Comment présenter sa demande

Soumettre les documents requis suivants avant la date limite :

- Formulaire de demande** rempli et signé
- Plan de travail du projet** achevé (voir le modèle fourni)
- Budget du projet** terminé (voir le modèle fourni)
- Tout autre renseignement jugé nécessaire par le coordonnateur de l'IRRD pour évaluer la demande.

Les demandes doivent inclure des réponses détaillées et clairement mentionner les déchets spécifiques à traiter. Les projets plus importants, plus dispendieux (plus de 10 000 \$) et plus complexes exigent une description plus détaillée que les petits projets relativement simples.

Selon la disponibilité des fonds, des demandes de financement supplémentaires peuvent être examinées tout au long de l'année selon le principe du premier arrivé, premier servi.

Reporting Requirements

Funding will be granted through a contribution agreement, from which successful applicants must submit:

- A final report of project activities and results achieved (due date will be specified in the contribution agreement).
- Financial reporting outlining how project funding was spent.
 - Copies of receipts and/or invoices showing how all funding was spent.
 - Statements of financial contributions from other sources.
- Photos of project activities with signed Media Usage Consent Forms of any people appearing in photos.

Applicants and/or project activities must have, and remain in good standing with, all applicable licenses, leases, and permits.

Application Evaluation

To be eligible for consideration, applications must be filled out completely and submitted by the deadline. Projects will be evaluated using the following rating criteria, which is described in more detail in Appendix B.

1. Meets WRRRI objectives (see above)
2. Environmental impact (e.g., expected amount of waste diverted)
3. Clear environmental benefits
4. Detailed project implementation schedule
5. Detailed project costs and funding sources
6. Practicality/feasibility

Preference will be given to applicants who:

- Show collaboration with municipal, community and/or Indigenous governments, either through a joint submission or a partnership; and
- Have not received WRRRI funding in previous years.

Applications will be evaluated by a panel of representatives of the GNWT and from the Waste Reduction and Recovery Advisory Committee.

All applicants will be informed of funding decision by letter or email. Letters to successful applicants will include the terms and conditions of the offer and details on payment and invoicing, records, reviews, and audits.

Where to Send Applications and Reports

By email: rethinkitnwt@gov.nt.ca

By mail: Waste Reduction and Recycling Initiative
Environmental Protection and Waste Management Division
Department of Environment and Natural Resources
Government of the Northwest Territories
P.O. Box 1320, Yellowknife, NT X1A 2L9

By fax: (867) 873-0221

You will receive an email or phone call confirming your submission has been received.

Questions?

For assistance completing your application, or if you have questions, please call the ENR Waste Reduction and Management Section at (867)767-9236 ext. 53176, or e-mail rethinkitnwt@gov.nt.ca. Website: www.enr.gov.nt.ca/en/services/rethinkit

Exigences relatives à la présentation de rapports

Le financement sera accordé par l'intermédiaire d'une entente de contribution. Cette dernière précise que les participants devront présenter :

- Un rapport définitif des activités du projet et des résultats obtenus (la date limite sera précisée dans l'entente);
- Un rapport financier sur l'utilisation des fonds attribués au projet;
 - Une copie des reçus et des factures indiquant comment la totalité des fonds a été dépensée;
 - Les relevés des subventions provenant d'autres sources;
- Des photos des activités du projet avec les formulaires de consentement à l'utilisation des médias signés de toute personne qui y apparaît.

Les demandeurs et les activités de projet doivent être en règle (licences, baux et permis nécessaires) et le rester pour toute la durée du projet.

Évaluation des demandes

Pour être admissibles à un examen, les demandes doivent être complètement remplies et soumises avant la date limite. Les projets seront évalués selon les critères suivants, décrits en détail à l'annexe B.

1. Atteinte des objectifs de l'Initiative (voir sections précédentes)
2. Répercussions environnementales (p. ex., quantité de déchets qu'on s'attend à détourner)
3. Avantages environnementaux évidents
4. Calendrier détaillé de la mise en œuvre du projet
5. Coûts détaillés du projet et sources de financement
6. Viabilité et faisabilité du projet

La préférence sera accordée aux demandeurs qui :

- proposent un projet conjoint ou collaboratif avec des administrations municipales ou des gouvernements communautaires ou autochtones;
- n'ont jamais reçu de financement au titre de l'IRRD.

Les demandes seront évaluées par un comité de représentants du GTNO et du Comité de réduction et de recyclage des déchets.

Les demandeurs seront informés de la décision par courrier ou par courriel. Les lettres envoyées aux demandeurs retenus exposeront les modalités de l'offre ainsi que les détails relatifs aux paiements, aux facturations, aux registres, aux examens et aux vérifications.

Où envoyer les demandes et les rapports?

Par courriel : rethinkitnwt@gov.nt.ca

Par courrier : Initiative de réduction et de recyclage des déchets et de protection de l'environnement
Division de la protection de l'environnement et de la gestion des déchets
Ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
C.P. 1320, Yellowknife NT X1A 2L9

Par télécopieur : 867-873-0221

La réception de votre demande sera confirmée par courriel ou téléphone.

Des questions?

Si vous avez besoin d'aide pour remplir votre demande ou si vous avez des questions, veuillez communiquer avec la Section de la réduction et de la gestion des déchets du MERN en composant le 867-767-9236, poste 53176 ou en écrivant à l'adresse rethinkitnwt@gov.nt.ca. Site Web : www.enr.gov.nt.ca/fr/services/demander-du-financement-dans-le-cadre-de-linitiative-de-reduction-et-de-recyclage-des

APPENDIX A:

Information Required in a Record of Disposal

1. Generator, carrier, and receiver (disposal, recycling facility) are registered and identified with the following:
 - a) Registration numbers (where applicable);
 - b) Name of generator, carrier and receiver, mailing address and contact information;
 - c) Shipping and receiving site address is identified;
 - d) Name of person(s) consigning the waste, transporting, and receiving;
 - e) Telephone number; and
 - f) Date of shipment
2. Intended receiver is declared prior to transportation, and the receiver is authorized to receive that waste.
3. The hazardous waste is identified and the description identifies the:
 - a) Common name of the waste (e.g., used oil, contaminated soil);
 - b) Amount of waste being transported in metric units (kg or L);
 - c) Number and means of containment (e.g., drum, bulk, tank, etc.);
 - d) Physical state, solid, liquid or gas (e.g., S, L, G).
4. Multiple copies are made and the generator, carrier, as well as the receiver all receive a copy of the record of disposal (like 6-part movement document) that confirms who is in control of the waste:
 - a) Upon shipment;
 - b) During transportation; and,
 - c) At the receiving facility.
5. The Department of Environment and Natural Resources receives a completed and signed copy of the record of disposal upon:
 - a) Shipment from the generator; and
 - b) Receipt at the receiver.

ANNEXE A :

Informations requises dans un registre d'élimination

1. Producteur, transporteur et destinataire (installation d'élimination ou de recyclage) sont identifiés comme suit :
 - a) Numéros d'enregistrement (le cas échéant);
 - b) Noms, adresse postale et coordonnées du producteur, du transporteur et du destinataire;
 - c) Adresse des sites d'expédition et de réception;
 - d) Noms des personnes qui expédient, transportent et reçoivent les déchets;
 - e) Numéro de téléphone;
 - f) Date d'envoi.
2. Le destinataire prévu est déclaré avant le départ de l'envoi, et le destinataire est autorisé à recevoir les déchets.
3. La description des déchets dangereux comprend les informations suivantes :
 - a) Le nom commun de la substance (p. ex. huile usagée, sol contaminé);
 - b) La quantité de déchets transportés, exprimée en unités métriques (kg ou L);
 - c) Le nombre et le type de contenants (p. ex., en fût, en vrac, citerne, etc.);
 - d) L'état physique de la substance : solide (S), liquide (L), ou gazeux (G).
4. Le registre d'élimination (comme un document de mouvement pour les déchets dangereux en six parties) est tiré à plusieurs copies et le producteur, le transporteur ainsi que le destinataire en reçoivent chacun une. Le document confirme qui est responsable des déchets :
 - a) au départ de l'envoi;
 - b) en cours de transport;
 - c) à l'arrivée à l'installation de traitement.
5. Le ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles reçoit une copie remplie et signée du registre d'élimination :
 - a) lorsque le producteur envoie la substance;
 - b) lorsque le destinataire la reçoit.

APPENDIX B:
Evaluation Rubric

Rating Criteria Description
Environmental Impact (50 points)
<p>1. Meets WRRRI objectives (10)</p> <ul style="list-style-type: none"> How well will the project meet one or more of the WRRRI objectives? <ol style="list-style-type: none"> Reduce the amount of waste generated in communities in the Northwest Territories (NWT) Reuse materials and products, rather than discard them Recycle materials not already collected through a GNWT recycling program Reduce waste and prevent pollution from recyclable hazardous waste Increase awareness about the importance of reducing waste and encourage environmental stewardship of waste resources Recover a useful benefit from waste
<p>2. Environmental impact (30)</p> <ul style="list-style-type: none"> For each of the WRRRI objectives that the project will meet (above), to what magnitude will these be met? <ol style="list-style-type: none"> How much waste will the project reduce or divert? (estimated weight or volume) How much will the project reduce risks of pollution from hazardous waste that will be recycled from the project? What environmental risks, hazards, and/or liabilities are avoided? For projects with an education and outreach component, what is the expected environmental impact of any behavior changes being promoted (as these changes relate to the WRRRI objectives)?
<p>3. Clear environmental benefits (10)</p> <ul style="list-style-type: none"> Over and above the WRRRI objectives, what is the magnitude of the net environmental impacts and/or benefits from the project (e.g., greenhouse gas emissions reduced/avoided)? To what extent does the proposed solution provide local environmental benefits? (e.g., will materials be reused/recycled in the community?) Will the project increase awareness about waste reduction and stewardship? How? What is the expected impact of the awareness building activities? (E.g., number of people/businesses/communities that will be reached, specific audiences that will be reached, how will we know awareness has improved due to the project?) How will information or results of the project be communicated?
Likelihood of Success (50 points)
<p>4. Detailed Work Plan (10)</p> <ul style="list-style-type: none"> How detailed is the project work plan? Does the project specify who will complete the work? Is there a dedicated person/team that has the skills, knowledge and time to complete each task? Does the level of detail and information provide assurance that the project is achievable? Have steps been taken to obtain required permits?

ANNEXE B :
Critères d'évaluation

Description des critères d'évaluation
Répercussions environnementales (50 points)
<p>1. Atteinte des objectifs de l'Initiative (10)</p> <ul style="list-style-type: none"> Dans quelle mesure le projet atteindra-t-il un ou plusieurs des objectifs de l'IRRD? <ol style="list-style-type: none"> Réduire la quantité de déchets produits dans les collectivités des TNO Réutiliser certains matériaux et produits plutôt que de les jeter Recycler les matériaux qui ne sont pas déjà visés par un programme de recyclage des TNO Réduire la quantité de déchets et éviter la pollution due aux déchets dangereux recyclables Sensibiliser davantage à l'importance de la réduction des déchets et encourager la bonne gestion environnementale des déchets Tirer profit de la réutilisation de déchets
<p>2. Répercussions environnementales (30)</p> <ul style="list-style-type: none"> Dans quelle mesure le projet permettra-t-il d'atteindre chacun des objectifs de l'IRRD présentés ci-dessus? <ol style="list-style-type: none"> Quelle quantité de déchets le projet permettra-t-il de réduire ou de détourner (poids ou volume estimé)? Dans quelle mesure le projet permettra-t-il de réduire les risques de pollution par les déchets dangereux en les recyclant? Quels risques, dangers ou responsabilités environnementaux le projet permettra-t-il d'éviter? Dans le cas des projets comportant un volet éducation et sensibilisation, quelles sont les répercussions environnementales attendues de tout changement de comportement encouragé (étant donné que ces changements sont liés aux objectifs de l'IRRD)?
<p>3. Avantages environnementaux évidents (10)</p> <ul style="list-style-type: none"> Au-delà des objectifs de l'Initiative, quelle est l'importance des répercussions ou des avantages environnementaux nets du projet (p. ex., une réduction ou un évitement des émissions de gaz à effet de serre)? Dans quelle mesure le projet offre-t-il des avantages environnementaux locaux (p. ex., les matériaux seront-ils réutilisés ou recyclés dans la collectivité)? Le projet permettra-t-il de sensibiliser davantage les Tenois à la réduction et à la gestion des déchets? Quelles sont les répercussions prévues des activités de sensibilisation? (p. ex. nombre de personnes, d'entreprises ou de collectivités qui seront jointes, auditoires précis qui seront joints, comment saurons-nous que la sensibilisation s'est améliorée grâce au projet?) Comment les renseignements ou les résultats du projet seront-ils communiqués?
Probabilités de succès (50 points)
<p>4. Plan de travail détaillé (10)</p> <ul style="list-style-type: none"> Dans quelle mesure le plan de travail du projet est-il détaillé? Le projet précise-t-il qui réalisera les activités? Y a-t-il une personne ou une équipe spécialisée qui possède les compétences, les connaissances et le temps nécessaires pour accomplir chaque tâche prévue? Le niveau de détail et d'information de la demande donne-t-il l'assurance que le projet est réalisable? Des mesures ont-elles été prises pour obtenir les autorisations nécessaires?

5. Detailed Project Budget (10) <ul style="list-style-type: none"> • How detailed is the project budget? • Does the level of detail and information about costs provide assurance that the project is achievable? • Will the WRRRI funding be supplemented by other sources of funding and/or in-kind support over and above the minimum required in the WRRRI guidelines? • Does project demonstrate an effort to minimize costs where possible? (e.g., using volunteers rather than paying staff, using existing supplies in the community rather than buying new supplies, etc.) 		
6. Practicality/feasibility (30) <ul style="list-style-type: none"> • Does the project seem feasible given the proposed budget? Are costs fair market value and essential to project success? • Does the project seem practical given the information provided in the application (e.g., have all aspects of the project been clearly thought out and have any potential challenges been identified with solutions?) • What equipment/resources are needed and how will they be secured? (e.g., own assets, rental, contractors, etc.) • Are there considerations that have not been addressed in the application that could limit the practicality/feasibility of this project (e.g., a project proposed to be complete in the summer that will need winter roads?) • If the applicant has previously received WRRRI funding, did they demonstrate in the past project their ability to complete the project and meet the project objectives? Was final project and reporting completed and submitted in a timely and acceptable manner? • If the proposed project is part of a larger, long-term project, how will the applicant sustain the remainder of the project? (funding, personnel, other required resources) 		
Legal Requirements <i>(Note: projects that are significantly deficient in this section may be discarded)</i>	Yes	No
Proposal addresses applicable legal requirements (e.g., required permits or licenses)		
Are environmental, health and safety risks and standards adequately addressed and realistically planned?		
Other Considerations (bonus points) (6)		
The applicant: <ul style="list-style-type: none"> • Has community support for the project (provided supporting documentation)? • Shows collaboration with municipal, community and/or Indigenous governments, either through a joint submission or a partnership • Has not received WRRRI funding in previous years 		

5. Budget détaillé du projet (10) <ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure le budget du projet est-il détaillé? • Le niveau de détail et l'information sur les coûts donnent-ils l'assurance que le projet est réalisable? • Le financement offert par l'Initiative sera-t-il complété par d'autres sources de financement ou du soutien en nature en plus du minimum requis dans les lignes directrices? • La minimisation des coûts a-t-elle été démontrée (p. ex., en faisant appel à des bénévoles plutôt qu'à des employés payés, en utilisant les fournitures disponibles dans la collectivité plutôt qu'en achetant de nouvelles, etc.)? 		
6. Viabilité et faisabilité du projet (30) <ul style="list-style-type: none"> • Le projet semble-t-il faisable compte tenu du budget proposé? Les coûts sont-ils évalués à la juste valeur marchande et sont-ils essentiels à la réussite du projet? • Le projet semble-t-il viable compte tenu des informations fournies dans la demande (p. ex., tous les aspects du projet ont-ils été clairement réfléchis, les problèmes potentiels ont-ils été cernés et des solutions ont-elles été proposées?) • Quels sont les équipements et les ressources nécessaires et comment seront-ils obtenus (p. ex., propres actifs, locations, entrepreneurs, etc.)? • Y a-t-il des aspects qui n'ont pas été abordés dans la demande et qui pourraient limiter la viabilité et la faisabilité du projet (p. ex., un projet qui doit être réalisé en été, mais qui s'appuie sur des routes d'hiver)? • Si le demandeur a déjà reçu du financement au titre de l'Initiative, a-t-il démontré sa capacité à mener un projet à terme et à atteindre les objectifs du projet? Le projet a-t-il été achevé selon les délais impartis, et les rapports définitifs soumis en temps voulu et de manière acceptable? • Si le projet proposé fait partie d'un projet plus vaste et à long terme, comment le candidat compte-t-il le poursuivre (financement, personnel, autres ressources nécessaires)? 		
Exigences juridiques <i>(Remarque : les projets qui présentent des lacunes importantes dans cette section peuvent être rejetés)</i>	Oui	Non
Est-ce que le projet traite des exigences légales applicables (p. ex., les permis ou licences requis)?		
Les risques et les normes en matière d'environnement, de santé et de sécurité sont-ils correctement pris en compte et planifiés de manière réaliste?		
Autres considérations (bonus) (6)		
Est-ce que le projet : <ul style="list-style-type: none"> • jouit d'un appui communautaire (veuillez fournir des pièces justificatives)? • démontre une collaboration avec les administrations municipales ou les gouvernements communautaires et autochtones (projet conjoint, partenariat)? • n'a reçu aucun financement au titre de l'Initiative au cours des années précédentes? 		